

1 Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

1.1 Identificateur du produit

- **Nom commercial :** MOUSSE DE COLLAGE PROBAU POUR SCIT

- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Aucune autre information significative disponible.

- **Utilisation de la substance / du mélange**

La colle polyuréthane pour plaques d'isolation, pour la fixation de matériaux isolants à l'aide d'un pistolet de montage.

- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

- **Fabricant/fournisseur**

ur : BAHAG AG
Postfach 10 05 61
D-68005 Mannheim
R.F.A.

- **Service chargé des renseignements :**

Service d'assistance téléphonique :
+49 (0) 800/10163 70
www.probau.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence : numéro du centre anti-poison 030/19240

2 Risques potentiels

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

- **Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Aerosol 1 H222-H229 - aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Resp. Sens. 1 H334

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Carc. 2 H351
STOT RE 2 H373

Susceptible de provoquer un cancer.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Acute Tox. 4 H332

Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 H315

Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335

Peut irriter les voies respiratoires.

- **2.2 Eléments d'étiquetage**

- **Marquage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classé et étiqueté sur la base du règlement CLP.

- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07 GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger

- **Composants déterminant le danger pour l'étiquetage**

: diphénylméthane-diisocyanate, composants isomères et leurs homologues

- **Mentions de danger**

H222-H229 - aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Nom commercial : MOUSSE DE COLLAGE PROBAU POUR SCIT

- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H351 Susceptible de provoquer un cancer.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Consignes de sécurité

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 A conserver hors de portée des enfants.
- P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P251 Récipient sous pression : ne pas perforez, ni brûler, même après usage.
- P261 Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P273 Eviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection.
- P285 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
- P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
- P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux prescriptions locales / régionales /nationales / internationales.

Informations supplémentaires :

Contient des isocyanates. Peut provoquer des réactions allergiques.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT : néant.
- vPvB : néant.

3 Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique : mélanges

Description : mélange à partir des substances ci-après mentionnées avec des additifs inoffensifs.

Composants dangereux :

CAS : 9016-87-9	diphénylméthane-diisocyanate, composants isomères et leurs Resp. Sens. 1, H334 ; Carc. 2, H351 ; STOT RE 2, H373 ; Acute Tox. 4, H332 ; Skin Irrit. 2, H315 ; Eye Irrit. 2, H319 ; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	45-50%
CAS : 13674-84-5	Tris (2-chlorisopropyl)-phosphate Aquatic Chronic 3, H412	1-10%
CAS : 115-10-6 EINECS : 204-065-8	Ether de diméthyle Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	1-10%
CAS : 75-28-5 EINECS : 200-857-2	Isobutane Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	1-5%

Nom commercial : MOUSSE DE COLLAGE PROBAU POUR SCIT

4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales :

Des symptômes d'empoisonnement sont susceptibles d'apparaître pour la première fois au bout de plusieurs heures, c'est pourquoi une surveillance médicale d'au moins 48 heures est indispensable après un accident.

Après inhalation :

Apport de suffisamment d'air frais et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau :

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux :

Lavage à l'eau en écartant les paupières pendant plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion : si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autre information significative disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autre information significative disponible

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser de l'eau.

Moyens d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité : eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Lors d'un incendie, il y a risque de dégagement :
Oxydes d'azote (NO_x)
de monoxyde de carbone (CO)
de cyanure d'hydrogène (HCN)

5.3 Remarques concernant la lutte contre l'incendie

Équipement de protection particulier : porter un appareil respiratoire.

Informations supplémentaires

Refroidir au jet d'eau tout récipient soumis à un risque.
Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément aux règlements administratifs.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'abri des sources d'inflammation.
Assurer un apport d'air suffisant.
Porter un équipement de protection. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations/égouts ou dans les eaux.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations / dans les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :

Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets selon le paragraphe 13.
Assurer un apport d'air suffisant.

Nom commercial : MOUSSE DE COLLAGE PROBAU POUR SCIT

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

6.4 Références à d'autres sections

- Pour des informations relatives à une utilisation sûre, cf. paragraphe 7.
- Pour des informations relatives à l'équipement de protection individuelle, cf. paragraphe 8.
- Pour des informations relatives à l'élimination, cf. paragraphe 13.

7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation

sans danger Prévoir une aspiration appropriée sur la machine de traitement. Assurer une bonne ventilation/aspiration au poste de travail.

Remarques relatives à la protection contre

les incendies et contre les explosions : Tenir à l'abri de toute source d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences auxquelles les locaux et récipients de stockage doivent satisfaire : Stockage exclusivement dans le récipient d'origine. Pour tout stockage de récipients sous gaz de pression (aérosols), respecter les dispositions administratives.

Remarques concernant le stockage avec d'autres produits : Stockage à l'écart d'agents d'oxydation.

Informations supplémentaires sur les conditions de stockage :

stockage au froid, tout chauffage augmente la pression et entraîne un risque d'éclatement.

Stockage à l'abri de l'humidité d'air et de l'eau.

Maintenir le récipient hermétiquement fermé.

Stockage au froid et au sec dans des récipients bien fermés.

Classe de stockage :

Classification selon l'ordonnance de sécurité d'exploitation et pour la classification (en Allemagne BetrSichV) : -

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulier(s) Pas d'informations importantes supplémentaires disponibles

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Remarque supplémentaire relative à la conception des installations techniques : pas d'informations supplémentaires, cf. paragraphe 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants soumis aux valeurs limites à surveiller au poste de travail :

115-10-6 éther de diméthyle

Valeurs limites d'exposition (VLE)	1900 mg/m ³ , 1000 ml/m ³
VLE (TRGS 900)	1900 mg/m ³ , 1000 ml/m ³ DFG

Remarques supplémentaires : les listes valables au moment de l'établissement ont servi de base.

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle :

Mesures de protection et d'hygiène générales :

Tenir à l'abri de denrées alimentaires, de boissons et d'aliments pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

Eviter le contact avec les yeux.

Nom commercial : MOUSSE DE COLLAGE PROBAU POUR SCIT

- **Protection respiratoire :**
- Utiliser un filtre respiratoire en cas d'exposition courte ou modérée, utiliser pour les expositions intensives ou prolongées un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.
- **Protection des mains :**



gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résister au produit / à la substance / à la préparation.

Faute de tests, aucune recommandation de matériau de gant ne peut être donnée pour le produit / la préparation / le mélange chimique.

Choix du matériau des gants selon les temps de pénétration, de perméation et de dégradation.

- **Matériau des gants**

Le choix des gants appropriés dépend non seulement du matériau mais encore d'autres caractéristiques de qualité qui diffèrent d'un fabricant à l'autre. Vu que le produit est une préparation contenant plusieurs substances différentes, la résistance des matériaux de gants n'est pas prévisible et doit être testée sur site.

- **Temps de perméation du matériau des gants**

Le temps d'utilisation exact jusqu'à la perméation doit être demandé au fabricant des gants de protection et il doit être respecté.

- **Protection des yeux :**



lunettes de protection étanches

9 Propriétés physiques et chimiques

<ul style="list-style-type: none"> • 9.1 Indications relatives aux principales propriétés physiques et chimiques • Indications générales • Aspect : 	
<ul style="list-style-type: none"> • Forme : • Couleur : • Odeur : 	<ul style="list-style-type: none"> aérosol selon la désignation du produit caractéristique
<ul style="list-style-type: none"> • Modification de l'état • Point de fusion/plage de fusion : pas déterminé • Point d'ébullition/plage d'ébullition : néant car aérosol. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Point d'inflammation : 	<ul style="list-style-type: none"> -21 °C
<ul style="list-style-type: none"> • Inflammabilité (solide, gazeux) : néant. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Température d'inflammation : 	<ul style="list-style-type: none"> 199 °C
<ul style="list-style-type: none"> • Température de dégradation : pas déterminée. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Auto-inflammabilité : le produit n'est pas auto-inflammable. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Risque d'explosion : risque d'explosion en cas de chauffage. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Limites d'exposition : • inférieure : 3,0 % vol. • supérieure : 18,6 % vol. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Pression de vapeur : pas déterminée. 	

Nom commercial : MOUSSE DE COLLAGE PROBAU POUR SCIT

<ul style="list-style-type: none"> • Densité : 	<ul style="list-style-type: none"> pas déterminée.
<ul style="list-style-type: none"> • Solubilité dans l'eau / miscibilité à l'eau : 	<ul style="list-style-type: none"> insoluble.
<ul style="list-style-type: none"> • Viscosité : • dynamique : • cinématique : 	<ul style="list-style-type: none"> pas déterminée. pas déterminée.

- Teneur en solvants : COV (EU) 13,3 %
- **9.2 Autres informations** Aucune autre information significative disponible.

10 Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition dans le cas d'une utilisation conforme aux spécifications.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Le contact avec de l'eau dégage des gaz inflammables.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'informations importantes supplémentaires disponibles
- **10.5 Matériaux incompatibles** : Aucune autre information significative disponible.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux** :
Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)
Monoxyde de carbone
Oxydes d'azote (NOx)

11 Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** :
- **Effet irritant primaire** :
- **sur la peau** : irrite la peau et les muqueuses.
- **dans les yeux** : effet irritant.
- **Sensibilisation** :
Sensibilisation possible par respiration.
Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- **Informations toxicologiques supplémentaires** :
Selon la procédure de calcul de la directive générale de classification de l'UE dans sa dernière version en vigueur,
le produit comporte les risques suivants :
risque pour la santé
irritant
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction)** Carc. 2

12 Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique** : Aucune autre information significative disponible.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autre information significative disponible.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autre information significative disponible.

Nom commercial : MOUSSE DE COLLAGE PROBAU POUR SCIT

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autre information significative disponible.
- **Autres remarques écologiques** :
- **Remarques générales** :
Catégorie de pollution des eaux 1 (classification propre) : faible dangerosité
Ne pas laisser pénétrer à l'état non dilué ou en quantité importante dans la nappe phréatique, dans les eaux ou dans les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- PBT : néant.
- vPvB : néant.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autre information significative disponible.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
Ne pas jeter avec les déchets domestiques. Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations/égouts.
- **Emballages inappropriés :**
- **Recommandation :** élimination conformément aux directives des administrations.

14 Informations relatives au transport :

<ul style="list-style-type: none"> • 14.1 Numéro ONU • ADR, IMDG, IATA 	ONU 1950
<ul style="list-style-type: none"> • 14.2 Nom d'expédition des Nations Unies correct • ADR • IMDG • IATA 	1950 AEROSOLS AEROSOLS AEROSOLS, inflammable
<ul style="list-style-type: none"> • 14.3 Classe(s) de danger pour le transport • ADR • Classe 	2 5F gaz 2.1
<ul style="list-style-type: none"> • IMDG, IATA • Classe • Label 	2.1 2.1
<ul style="list-style-type: none"> • 14.4 Groupe d'emballage • ADR, IMDG, IATA 	néant
<ul style="list-style-type: none"> • 14.5 Dangers pour l'environnement • : 	non
<ul style="list-style-type: none"> • 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur • Numéro EMS : 	Attention : gaz F-D, S-U
<ul style="list-style-type: none"> • 14.7 Transport en vrac conformément à annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC 	néant.

Nom commercial : MOUSSE DE COLLAGE PROBAU POUR SCIT

Transport/informations supplémentaires :	
ADR	
Quantité limitée (LQ)	1l
ONU « Model Regulation » :	ONU 1950, AEROSOLS, 2.1

15 Informations réglementaires

- **15.1 Prescriptions relatives à la sécurité, à la santé et à la protection de l'environnement / prescriptions juridiques spécifiques relatives à la substance ou au mélange**
- Prescriptions nationales :
- Classification selon l'ordonnance de sécurité d'exploitation et pour la classification (en Allemagne BetrSichV) : -

• **Directive technique Air :**

Classe	part en %
I	50,0
NK	5,0

• **Classe de pollution des eaux :** Catégorie de pollution des eaux 1 (classification propre) : faible dangerosité

• **15.2 Evaluation de la sécurité chimique :**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Les indications sont basées sur le niveau actuel de nos connaissances et ne constituent pas de garantie quant aux propriétés du produit et ne justifient aucune relation juridique contractuelle.

• **Phrases significatives**

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer un cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.